

NON RESPECT des INTERIMAIRES:

CA COMMENCE A BIEN FAIRE

Le mois dernier, Synergie Melun n'a pas payé le jour férié de Noël.

Heureusement, des intérimaires de Synergie ont vu le problème en lisant leur feuille de paie.

Ils ont alerté les autres pour que tous réclament le paiement.

Synergie s'est engagée à payer ce jour férié sur la paie de janvier.

Conclusion : intérimaire ou embauché, il faut contrôler sa feuille de paie (voir au dos).

Les « erreurs » ne sont jamais au bénéfice du salarié.

Synergie Melun oublie un jour férié mais c'est tout à fait volontairement que Cosmeva ne paie pas le jour férié du jeudi de l'Ascension et du 15 août. Le motif de Cosmeva est complètement bidon puisque c'est Cosmeva qui décide des ponts et surtout fait des contrats successifs sur les mêmes postes, à la semaine, en toute illégalité.

C'est volontairement qu'en janvier 2023, Cosmeva a décidé d'exclure les conducteurs de ligne en intérim de la prime de responsable de ligne sans avancer aucun argument. Un salarié intérimaire doit avoir la même rémunération qu'un salarié embauché dans la même situation. Ils ont droit eux aussi à la prime de 120 € par mois.

C'est volontairement que depuis le 1^{er} janvier, tous les intérimaires sont payés au smic, au salaire minimum autorisé dans le pays.

Pour le même travail, il y a 15 ans, les intérimaires gagnaient une centaine d'euros de plus que le smic. C'est donc minimum cent euros qu'il manque sur la paie des intérimaires. Malgré cela Cosmeva fait pression pour faire accepter une embauche avec ce salaire insuffisant.

Cosmeva décide aussi d'obliger à laisser une pièce d'identité pour entrer sur le site.

Enfin, cerise sur le gâteau, Cosmeva vient d'annoncer que les intérimaires doivent tous rejoindre Derichebourg d'ici une semaine.

C'est vraiment un mépris total envers les intérimaires.

Plus de choix de l'intérim, obligation de couper les liens établis avec les agences depuis des années. Ultimatum d'une semaine.

Sur tous ces problèmes, la CGT-Cosmeva est intervenu auprès de la direction de Cosmeva. Pour les intérimaires comme pour les embauchés, la CGT seule ne peut pas grand-chose.

C'est aux salariés de se faire respecter eux-mêmes.

La CGT est avec les intérimaires pour les aider à se faire respecter.

VERIFICATION DES BULLETINS DE PAIES. IL FAUT REGARDER :

Que le nombre d'heures inscrites correspond bien aux heures travaillées.

Que le Salaire minimal applicable depuis le 1^{er} janvier 2024 soit respecté :

Pour 151,67 h mensuelles, 35 h par semaine			
Coefficients	Postes	Salaires minima	Taux horaires
140	Conditionneur	1766.92	11,65
160	Conducteur de ligne/cariste	1766.92	11,65
175	Conducteur de ligne/cariste	1778.29	11,72

Le smic s'applique aux coefficients 140 et 160, en attendant une petite augmentation possiblement à venir des salaires minimums de la chimie.

La prime d'implication pour ceux ayant commencé à Cosmeva en octobre 2023 :

Trimestrielle, maximum de 255 € si aucune absence en octobre, novembre, décembre. 85 € par mois si zéro absence, 50 € si un jour, 20 € si deux jours, zéro si trois jours d'absence.

La compensation pour l'habillage pour ceux ayant commencé en juillet 2023 :

Un jour de repos payé pour un semestre de présence si un trimestre travaillé au moins.

Prime heure de nuit:

20 % du taux horaire pour chaque heure de 21 heures à 22 heures.

Soit 0.92 centième d'heure de 21 heures à 21 heures 55.

Paiement des jours fériés :

Pour les intérimaires, si travail le jour d'avant et le jour d'après ouvrés, le jour férié doit être payé même si contrat à la semaine.

<u>Indemnité de fin de mission et de congés payés</u>

10 % de l'ensemble des rémunérations perçues pendant le contrat pour l'indemnité de fin de mission.

10 % de l'ensemble des rémunérations ci-dessus et de l'indemnité de fin de mission pour l'indemnité de congés payés.

Pour comprendre la feuille de paie et obtenir la régularisation des erreurs détectées Surtout, pour se faire respecter, n'hésitez pas à demander aux élus de la CGT.

Le 5 février 2024.